

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
01/04/2026

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Procurations : 01  
Votants : 28

**OBJET :**

**ORGANISATION**

-----  
Désignation des  
Délégués du Conseil  
municipal à la  
commission  
Extra-Municipale  
Taurine  
-----

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection à la majorité absolue de 5 délégués élus (les 5 membres extérieurs seront nommés ultérieurement), pour composer la commission extra-municipale Taurine.

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

**Le Conseil Municipal**  
**Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)**

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » :

MM. ANGULO José, PUIGMAL Patrick, DUNYACH Denis, PEJOAN Philippe, BELTRAN José

Proposition de la liste « Céret à cœur » :

Aucune proposition

Votants ..... 28

Suffrages exprimés..... 22

Majorité absolue..... 12

« Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble »..... 22 voix

**Sont élus en qualité de délégués du Conseil Municipal auprès de la Commission Extra-Municipale Taurine :**

**MM. ANGULO José, PUIGMAL Patrick, DUNYACH Denis, PEJOAN Philippe, BELTRAN José**

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**

Le Maire de CERET



**Le secrétaire de séance,**  
**Sandrine CAPEILLE**

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.